



LÉGATION DE SUISSE  
AU PÉROU

LIMA, le 31 août 1954.

Case postale 378

Notre No. K.21.21 - B.12 - I/Fa.  
Référence: Votre No.

POLITISCHES DEPART.

✠ - 8. SEP. 1954 ✠

Nº 1 A 15. 46 / 21 / 21

Monsieur le Ministre,

M  
La " Schweizer Illustrierte Zeitung " a publié dans son numéro 29, du 12 juillet dernier, un reportage concernant l'asile de Victor Paul Haya de la Torre à l'Ambassade de Colombie à Lima ( voir mes rapports politiques No. 1 du 26 février 1950, No. 10 du 5 décembre 1950, No. 6 du 30 novembre 1951, No. 7 du 20 juillet 1953 et No. 5 du 7 avril 1954 ) relatant de manière sensationnelle et tendancieuse quelques phrases de ce cas célèbre qui, pendant cinq ans, a passionné l'opinion publique dans les pays d'Amérique latine.

L'article en question présente Haya de la Torre, chef du parti apriste ( APRA : Alianza Popular Revolucionaria Americana ) comme un champion de la liberté victime des persécutions d'un dictateur féroce, le général Manuel O. Odría, l'actuel Président de la République.

La réalité est différente. Sans doute le Gouvernement du Président Odría est-il un régime qui impose au pays une vie disciplinée, mais il n'a nullement le caractère tyranannique auquel veut faire croire le reportage de la " Schweizer Illustrierte Zeitung ". Au contraire, c'est précisément l'Apra, parti totalitaire dont Haya de la Torre fut le chef omnipotent, qui s'est caractérisé par une politique de terreur, ne reculant même pas devant l'assassinat de ses adversaires politiques.

Plusieurs compatriotes résidant au Pérou, abonnés à la " Schweizer Illustrierte ", ont appelé mon attention sur ce reportage tendancieux et le danger que ce genre de journalisme représente pour les bonnes relations entre le Pérou et la Suisse.

Je vous communique ce qui précède à titre d'information et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de Suisse :

Affaires politiques du  
Département politique fédéral,

B e r n e .

